

12 AVRIL 2007

Projet de construction de l'oléoduc **Pipeline St-Laurent** entre Lévis et Montréal-Est

Claude Charron
Ferme Belcharron enr.

Je suis concerné par ce projet car **Pipeline St-Laurent** veut passer sur ma terre.

Je me sens très concerné car j'ai déjà l'expérience avec un pipeline soit : le **Gaz Métropolitain** qui passe sur ma terre.

À l'époque je n'avais que 11 ans et bien conscient de tout ce qui se passait. C'est mon père qui était propriétaire à ce moment.

Étant donné que mon père travaillait à l'extérieur j'ai dû prendre en main la supervision des travaux.

J'ai vécu beaucoup de stress, je devais voir aux animaux qui pacageaient encore car les travaux ont eu lieu en automne 1972.

Les clôtures défectueuses et non sécuritaires la grosse machinerie dans les champs les montagnes de terre ...etc

Je devais courir après les animaux car les responsables négligeaient de remettre la clôture à l'ordre et ainsi assurer la protection des animaux.

Pouvez-vous vous imaginer un petit garçon de 11 ans qui doit voir à tout cela ???

À mainte reprise on a dû téléphoner aux responsables qui avait quitté le chantier sans se soucier de nos animaux.

Un automne où il a tombé des quantités d'eau or du commun, les travaux ont tout de même été fait. Ces conditions de boue ont fait en sorte qu'ils ont dû creuser plus profond et plus large que prévu car la terre déboulait.

Après 34 ans, la végétation souffre encore de ce désastre causé par ce fameux projet.

Compaction du sol et perte de récolte depuis toutes ces années.

Une maigre compensation avait été donnée à ce moment. Un montant qui n'a jamais compensé pour toutes les pertes de rendement de la terre, étant la seule richesse que nous possédons et respectons.

En 1986, je suis devenu propriétaire de la ferme.

En 1990, nous avons voulu prendre de l'expansion avec le troupeau et ainsi agrandir l'étable. On était loin de se douter de ce qui nous attendait comme obstacles...

Le fameux pipeline passant derrière l'étable sous l'amas du fumier des animaux, nous a empêché de pouvoir réaliser notre rêve.

On a du vivre avec ce manque à gagner. Nous avons beaucoup d'ambitions car ayant trois jeunes garçons tout les espoirs était permis pour qu'il y ait de la relève.

.

En 2005 gaz métropolitain nous a envoyé une lettre nous demandant de déplacer le tas de fumier.

Suite à cela nous avons rencontré les responsables pour leurs expliquer la situation.

Ils nous proposaient d'enlever le fumier à tous les jours.

Ceux qui connaissent le domaine sauront que cela ne tenait pas debout.

...on attend depuis 2 ans, ils étaient censés revenir avec une proposition.

Nous sommes toujours stressés et inquiet de tout cela.

Nous sommes obligés de respecter les normes de l'environnement et celles-ci change fréquemment. En 2010 nous feront face à un autre problème, on nous exigera la fausse à fumier.

À ce moment nous seront obligé de construire une fausse plus loin dans le champ et cela nous apportera des coûts supplémentaires et une perte de superficie de terre à cultiver.

Étant déjà limité par la superficie de terre et la grosseur du troupeau, nous avons bien peur de devoir mettre la clé dans la porte et ainsi empêcher toutes possibilités pour nos jeunes de poursuivre dans la production laitière.

Qu'elle déception pour nos trois jeunes qui avait tant d'espoir et de plaisirs à travailler sur la ferme.

Si le pipeline passe sur ma terre à bois, je serai encore coupé d'un bien qui m'est cher.

Même si celle-ci n'a que 7.5 arpents nous en jouissons pleinement.

Nous serons obligés de payer les taxes comme nous le faisons déjà avec Hydro-Québec.

En plus, nous seront restreint à passer avec la machinerie ...etc.

Si jamais ils devaient passer nous demandons **l'immunité totale contre les poursuites**

Le pipeline ne doit pas être installé à perpétuité mais plutôt au maximum de la durée de vie de celui-ci.

Nous exigerons des redevances annuelles, renégociables aux 5 ans tel que le permet l'office Nationale de l'énergie (oné)

Nous exigerons que le pipeline soit à une profondeur afin qu'il n'y ait aucune restriction pour l'agriculture ou la foresterie.

Pipeline Saint-Laurent devra payer toutes les frais des études environnementales qui seront nécessaires et aux besoins.

En terminant, j'aimerais remercier tout les membres de la commission pour le travail accompli et celui à venir bien que n'est peut-être pas un milieu qu'il leur est familier : l'agriculture.